MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cet été, ayez les bons réflexes pour prendre soin de votre animal de compagnie

Guide pratique - Juin 2026. Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Version accessible du guide. Les illustrations purement décoratives de la version imprimée ne sont pas reprises : elles n'apportent pas d'information.

Sommaire

- Vous croisez un chien ou un chat errant ou en situation de détresse ? Adoptez les bons gestes.
- Vous partez en vacances sans votre animal ? Anticipez la solution de garde.
- Votre animal fait face à de fortes chaleurs ? Prenez des précautions.
- Vous voyagez avec votre animal ? Pensez à ses papiers et à ses vaccins.
- Contacts utiles.

À retenir avant l'été

À l'approche de l'été, on organise ses vacances, son budget, ses activités… Mais il faut aussi penser à son animal de compagnie. Il est impératif de prévoir une solution de garde si vous décidez de partir sans lui.

La période estivale est souvent marquée par de nombreux abandons. Or être propriétaire d'un animal de compagnie, c'est en être responsable. De plus, avec les fortes chaleurs, les soins quotidiens doivent être adaptés : laisser un animal seul et trop longtemps est dangereux.

En France, l'abandon est un acte passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Vous croisez un chien ou un chat errant ou en situation de détresse ? Adoptez les bons gestes

Vous pouvez contacter :

- la mairie et/ou la police municipale, pour signaler la situation de détresse, et si l'animal est blessé ou accidenté ;

- le service d'Identification des carnivores domestiques (I-CAD), au 09 77 40 30 77, ou en effectuant une déclaration d'animal trouvé en ligne : déclaration d'animal trouvé sur i-cad.fr ;
- les employés des stations-service et les sociétés autoroutières, souvent bien informés et en lien avec les services des communes ;
- un vétérinaire : il saura accueillir l'animal, vérifiera s'il est identifié par une puce électronique et lui apportera les éventuels soins nécessaires ;
- le refuge le plus proche.

Si vous devez toucher l'animal, prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de vous faire mordre ou de le stresser davantage.

Vous partez en vacances sans votre animal ? Anticipez la solution de garde

Anticipez et pensez à une solution de garde adaptée à votre budget et à votre animal : pension, garde à domicile, entraide.

1. Mettre son animal en pension

- La pension consiste à héberger votre animal dans des locaux conçus à cet effet. La santé et le bien-être des animaux sont garantis par des professionnels contrôlés et déclarés auprès des services vétérinaires.
- Elle suppose que votre animal supporte bien le contact avec d'autres animaux.

2. Faire garder son animal à domicile

- Cette solution permet à l'animal de conserver ses repères et son environnement.
- Le pet sitter (gardien) s'occupe de votre chien ou chat, soit en s'installant chez vous, soit par des visites quotidiennes.

3. Faire jouer l'entraide : la garde échangée

- Ce mode de garde consiste en un échange de bons services entre détenteurs d'animaux de compagnie ou proches.
- Il est recommandé de rencontrer le gardien au préalable pour s'assurer que le cadre est adapté, en particulier en cas de cohabitation avec d'autres animaux (bonne entente, vaccins…).

Pour la santé de votre animal et de celle des autres, ses vaccinations doivent être à jour. Renseignez-vous au moins 1 mois avant de le faire garder.

Votre animal fait face à de fortes chaleurs ? Prenez des précautions

- Renouvelez fréquemment l'eau mise à sa disposition (toutes les 4 heures).

- Assurez-vous qu'il mange à sa faim, en quantité raisonnable.
- Maintenez une activité physique (jeu, promenade…) en privilégiant les heures les moins chaudes et en l'adaptant à ses besoins et à la température.
- Garantissez-lui un accès à l'ombre et à des pièces fraîches.
- Ne laissez jamais votre animal seul dans un véhicule.
- Vérifiez l'état de ses coussinets face à la chaleur et au revêtement des sols.
- Soyez vigilant aux signes de déshydratation (fatigue excessive, difficulté à s'alimenter…).

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter un vétérinaire

Vous voyagez avec votre animal ? Pensez à ses papiers et à ses vaccins

Voyager avec son animal de compagnie, dans ou en dehors de l'Union européenne, se prépare à l'avance.

1. Avant le voyage

- Informez votre vétérinaire de votre voyage : il vous donnera des conseils spécifiques (vaccins, traitements antiparasitaires).
- Notez les coordonnées d'une clinique vétérinaire d'urgence sur votre lieu de séjour.
- Emportez les papiers de votre animal : carte d'identification, carnet de santé et ordonnances.
- Si vous prenez l'avion, renseignez-vous auprès de la compagnie aérienne sur les conditions de transport de l'animal.

Votre animal doit obligatoirement être identifié, à jour de sa vaccination antirabique, et disposer d'un passeport européen fourni et rempli par un vétérinaire.

2. Pendant le transport

- Protégez votre animal de la chaleur excessive : même pour un court instant, ne le laissez pas enfermé dans un véhicule ou un environnement non tempéré, même avec de l'eau et les fenêtres entrouvertes.
- S'il supporte mal les trajets en voiture ou en train, renseignez-vous auprès de votre clinique vétérinaire : des solutions médicales existent.
- Proposez régulièrement de l'eau fraîche et sortez votre chien pour qu'il se dégourdisse. Les chats supportant souvent mal le stress du transport, il est conseillé de ne pas les sortir de leur cage.
- Vous pouvez mouiller fréquemment le corps de votre animal pour le rafraîchir, ou couvrir sa cage d'un linge mouillé.

À l'étranger

- Mettez à jour ses vaccins et ses papiers : un passeport est nécessaire pour voyager à l'étranger.

- Seule la puce électronique est reconnue comme moyen d'identification pour les voyages au sein de l'Union européenne.
- Certains pays imposent des mesures supplémentaires : renseignez-vous auprès de votre vétérinaire, des ambassades des pays concernés, ou de sites spécialisés (exemple : anivetvoyage.com).

3. Retour de voyage

- Les services des douanes françaises vérifient que l'animal répond aux conditions sanitaires obligatoires : identification, vaccination…
- Les compagnies aériennes et autres transporteurs peuvent demander au propriétaire des justificatifs liés à la santé de l'animal.

Contacts utiles

Pour trouver un vétérinaire - Ordre national des vétérinaires : annuaire sur veterinaire.fr.

Pour identifier un animal - Identification des carnivores domestiques (I-CAD) : i-cad.fr.

Suivez-nous sur :

Le site du ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gouv.fr

Sur X : https://x.com/Agri_Gouv

Sur LinkedIn : https://fr.linkedin.com/company/ministere-de-lagriculture-et-la-souverainete-alimentaire

Sur Facebook : https://www.facebook.com/Agriculture.Gouv/

Sur Instagram : https://www.instagram.com/min_agriculture/

Sur Youtube : https://www.youtube.com/channel/UCqiJSHUcjlGlHcejo5B1NSA